

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-066

Séance du 24 juin 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 17/06/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à COLLET Baptiste
M. HENRY Christophe a donné pouvoir à GAY Richard
Mme HENRY Marie- Claude a donné pouvoir à MARTIN GAJAC Corinne
M. JACQUET Alain a donné pouvoir à VALLOS Frédéric

Mme. Séverine BRUYAS a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention d'occupation temporaire - Commune / CCDSV / Société de Chasse

La commune de Saint Didier de Formans a sollicité, la CCDSV en vue de l'obtention d'une autorisation d'occuper une dépendance de son domaine public, qu'elle entend mettre à disposition de l'association « Entente Chasse »

Le bâtiment d'environ 50 m2 qui se trouve sur le terrain d'assiette de la station d'épuration (Parcelle C 748) appartient à la CCDSV. Ce bâtiment n'a aucune utilisation.

Délibération du 08 novembre 2022 autorisant l'occupation dudit local avec mise en place d'une convention tripartite CCDSV, Commune en Entente Chasse.

Ce local étant désaffecté depuis plusieurs années la commune doit remettre l'eau et l'électricité dans le local.

Devis Enedis : 1591,20 € TTC.

Devis SAUR : 2 490,58 € TTC

Après contacts pris avec la CCDSV ce local pourrait être mis à disposition de la société de chasse de la commune. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tri partite / Commune/CCDSV/Société de chasse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (mois abstention de Madame Bruyas)

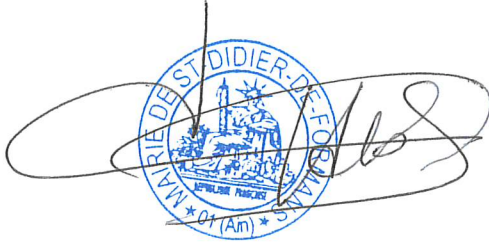
- Autorise des raccordements eau et électricité et charge M. tout acte à venir
- Dit que les modalités de mise à disposition devront être revues, notamment en termes de prise en compte des fluides...
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la CCDSV
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 001-210103479-20240624-2024066-DE

Ainsi fait et délibéré le 24 juin 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Séverine BRUYAS



A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be "Séverine Bruyas". The signature is fluid and cursive, written over a light background.